

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 14 NOVEMBRE 2023

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	12	12

Procurations : 0

DATE DE CONVOCATION

06 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

22 novembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

MARLAT Muriel

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.

◀◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆▶

PRÉSENTS: Mr Guy PÉMARTIN- Maire ; MARLAT Muriel, FLORES José, CARRASQUET Elodie, DOMERCQ André, DOMERCQ Benoît, LABISTE Sébastien, LAHITTE Vincent, DOUCHINE Alain, LABASTE Céline, LAFITTE Annie, DUBOURG Tiphaine,

ABSENTS: excusés, ALCETEGARAY Laurent, APESTEGUY Christine.

◀◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆▶

Délibération n° 2023-35

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l’assainissement exercice 2022

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d’adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix du service public de l’assainissement pour l’année 2022. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l’invite à délibérer.

Oui l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l’assainissement de l’année 2022 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,
Muriel MARLAT**

**Le Maire
Guy PEMARTIN**

